

L'hon. M. MURDOCK: Madame la présidente, nous ne sommes plus en nombre suffisant. Nous avons eu d'intéressants renseignements, ce matin, mais je crois que nous devons maintenant lever la séance.

La PRÉSIDENTE: Y a-t-il d'autres questions?

L'hon. M. ROEBUCK: M. Riddell a-t-il quelque chose à ajouter?

M. RIDDELL: Non, monsieur. Je ne sais si M. Chance a d'autres remarques à faire.

La PRÉSIDENTE: Monsieur Chance, avez-vous quelque chose à nous dire?

M. LESLIE G. CHANCE, chef de la Division consulaire au ministère des Affaires extérieures: Madame la présidente, je veux tout simplement préciser la responsabilité de la Division consulaire du ministère des Affaires extérieures dans cette question. Cette division, dont je suis le chef, a une double responsabilité: d'abord, nous avons directement la responsabilité de ce qui, dans le programme d'immigration, touche aux rapports du Canada avec les autres pays. Ainsi, si l'on veut conclure un accord avec un autre pays pour relâcher les règlements sur les passeports, les visas et autres choses de ce genre, cela est de notre ressort. Nous nous occupons d'un autre domaine, en ce sens que bien que la Division de l'immigration ait des agents dans plusieurs endroits à l'étranger, elle n'en a point dans la grande majorité des postes où le Canada est représenté; en conséquence, les affaires d'immigration à ces endroits doivent être traitées par les agents du ministère des Affaires extérieures, généralement du service consulaire, et ceux-ci relèvent de la direction de mon service au bureau central. Par exemple, l'an dernier, dans une ambassade relativement peu importante, à Athènes, on a délivré 940 visas pour le Canada, à titres divers; 620 étaient des visas d'immigration. Les gens devaient remplir toutes les formalités, être examinés quant à leur état de santé et sélectionnés; puis il fallait généralement prendre des dispositions pour veiller à ce que les règlements soient observés avant de les laisser venir. Tout cela a dû être fait par les fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

L'hon. M. ROEBUCK: De quels pays parlez-vous? Vous avez mentionné la Grèce.

M. CHANCE: Cela s'applique à tous les pays où nous avons un représentant et où la Division de l'immigration n'en a pas.

L'hon. M. ROEBUCK: Y en a-t-il beaucoup?

M. CHANCE: Je suppose que sur nos quarante postes il y a des bureaux d'immigration à Londres, Paris, Bruxelles, La Haye, en Allemagne et à Rome.

L'hon. M. BUCHANAN: Est-ce que le bureau du général LaFlèche s'occupe de cela en Grèce?

M. CHANCE: Certainement, monsieur. C'est un des aspects de notre travail diplomatique extérieur qui n'est pas toujours très bien compris. Nous exécutons effectivement ce travail d'ordre pratique à part les rapports politiques et autres choses du même genre.

La PRÉSIDENTE: Le premier groupe d'Italie vient le mois prochain, n'est-ce pas?

M. CHANCE: Je crois que oui.

L'hon. M. ROEBUCK: M. Day a-t-il quelque chose à nous dire?

M. DAY: Rien qu'une chose, madame la présidente. A la réunion qui vient d'avoir lieu, la Commission préparatoire a décidé de fermer les écluses: elle n'accepte plus d'autres réfugiés depuis le 1er février dernier. Cela a été un des problèmes; en effet, chaque mois il est arrivé